



## **Principaux axes de l'intervention de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la justice lors de la table ronde organisée par la CEPEJ le 08 Avril 2021**

### **I. Le procès pénal à distance:**

Afin de préserver la sécurité de l'ensemble du personnel des tribunaux (juges, fonctionnaires, auxiliaires de justice), ainsi que les justiciables et les usagers, le Ministère de la justice, et après coordination avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Présidence du Ministère Public, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et l'Association des barreaux du Maroc, a lancé le 27 Avril 2020 le dispositif du procès à distance dans les affaires délictuelles et pénales, en recourant aux techniques audiovisuelles pour auditionner les détenus, après consentement expresse des intéressés et de leur défense, en particulier dans les affaires de détention préventive, dans lesquelles l'adoption de cette méthode a contribué à accélérer le prononcé des jugements ; (plus de 123.000 affaires ont pu être jugées grâce à cette technique), ce qui a eu des effets positifs sur le délai de traitement judiciaire des affaires.

### **II. Les services administratifs et judiciaires en ligne :**

La période de confinement a été marquée par un recours accru aux services électroniques fournis par le Ministère de la Justice que ce soit par les auxiliaires de justice ou pour les justiciables concernant l'obtention de documents administratifs et judiciaires, ainsi que pour suivre l'état d'avancement des dossiers.

En effet, le portail des services judiciaires et administratifs en ligne « Mahakim » a connu une utilisation croissante au cours de la période de confinement, concernant les demandes d'extraits de registre de commerce, de même pour les demandes de casier judiciaire qui ont été enregistrées et traitées par voie électronique à travers le guichet électronique du casier judiciaire.

Concernant les entreprises, le dépôt des états de synthèse annuels, le dépôt électronique a représenté une solution idoine pour gérer ce processus tout en respectant les délais règlementaires.

### **III.L'échange électronique avec les auxiliaires de justice :**

Les plateformes d'échange électronique entre les tribunaux et les différents auxiliaires de justice ont contribué à la conduite de nombreuses procédures en ligne sans avoir besoin de se déplacer aux tribunaux.

Le taux d'utilisation de la plateforme d'échange électronique des avocats avec les tribunaux pour le dépôt électronique des requêtes et des mémorandums, le paiement électronique des frais de justice et le suivi de l'état d'avancement des dossiers, a connu une hausse notable.

Quant à la plateforme d'échange électronique avec les huissiers de justice, elle a permis d'assurer la poursuite de l'opération de notification judiciaire pendant le confinement.

La plateforme d'échange électronique avec les Adouls (notaires de droit musulman) pour le dépôt des demandes d'autorisation de mariage a également connu un développement exceptionnel en termes d'utilisateurs et de demandes déposées.

### **IV.L'accompagnement législatif du processus de digitalisation de la justice**

La crise sanitaire du covid-19 a été l'occasion d'accélérer le processus d'adoption de nombreux textes législatifs et réglementaires précédemment élaborés par le Ministère dans le cadre du renforcement de l'arsenal juridique relatif à l'administration électronique (projet de loi n°41.19), l'échange dématérialisé des documents administratifs et l'organisation du télétravail, et le projet de loi relatif à l'utilisation des supports électroniques dans la procédure civile et pénale.

### **V. Schéma directeur de transformation numérique de la justice**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la charte de réforme du système judiciaire et de la stratégie gouvernementale en matière de digitalisation et de dématérialisation des procédures administratives et du programme gouvernemental sectoriel "Tribunal numérique à l'horizon 2022";

Le Ministère de la justice a procédé à la mise en place d'un schéma directeur de transformation numérique de la justice visant à mettre en œuvre six composantes, déclinées comme suit :

- 1/Portail intégré d'accès à la justice au Maroc;
- 2/Généralisation de l'échange électronique des documents;
- 3/La gestion dématérialisée du dossier judiciaire;

4/L'usage des techniques numériques pour la gestion des audiences;

5/ La numérisation des décisions de justice et de leur exécution;

6/La publication de l'information juridique et judiciaire;